

LA VIOLENCE CONJUGALE :

définitions et principes d'intervention

A l'occasion de deux ans de réflexion au sein de l'association et avec la participation de divers partenaires, puis de plus d'une année de travail sur le thème de la violence conjugale dans un groupe interdépartemental à large représentation¹, il est fréquemment apparu que ce terme ne recouvre pas la même réalité pour tous. Solidarité FEMMES a donc été amenée à exposer plus précisément sa conception de ce phénomène qui recueille, à juste titre, de plus en plus d'attention, à énoncer et proposer ses principes d'intervention, fruit de bientôt 20 ans d'analyse et de pratique auprès des femmes victimes et de leurs enfants.

DÉFINITIONS

LA VIOLENCE CONJUGALE

C'est l'ensemble des actes qui portent atteinte à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle de l'autre, accompagnés d'une intention de pouvoir et de domination chez l'agresseur et d'un sentiment de contrainte et de danger chez la victime.

Actes interdits, prohibés par la loi.

Pour Solidarité FEMMES, le terme même de "violence conjugale" fait référence à l'ensemble des actes qui portent atteinte d'une façon ou d'une autre à l'intégrité personnelle de la victime. Ceux-ci peuvent être de nature physique, sexuelle ou psychique, ces diverses formes étant additionnées la plupart du temps.

Il s'agit donc d'actes contraignants faisant usage de force ou de menaces et visant l'intégrité de la femme

dans un but de domination. Il ne s'agit pas d'une violence subjective mais d'agressions de diverses natures qui entraînent des blessures, physiques ou psychiques, et mettent en danger la victime ainsi que les enfants du couple.

S'il est vrai que de nombreux actes, paroles ou comportements peuvent être ressentis comme violents, il est nécessaire de distinguer ceux qui sont interdits, répréhensibles, de ceux qui sont admis socialement, gages de liberté (séparation, refus de la sexualité, etc.). C'est le contexte qui permet d'évaluer si l'on est ou non en présence d'une stratégie de domination. Placer violence réactionnelle, violence défensive et abus sur un même pied entraîne une incapacité à poser un interdit social clair et cautionne ainsi la violence intentionnelle et destructrice en la camouflant.

AGRESSIVITÉ / VIOLENCE²

L'agressivité est une force de construction et d'individuation qui sert à définir son territoire. La violence est un abus de pouvoir et une force de destruction qui fait éclater les territoires et rend confuses les limites.

Une autre clarification s'impose entre ce que nous nommons ici agressivité et violence. Notre souci est de

¹ Groupe "Maîtrise et prévention de la violence conjugale" formé sous l'égide du Département de Justice et Police et des Transports et piloté par le Bureau de l'égalité entre homme et femme, réunissant des représentants des Départements de l'Action sociale et de la Santé et de l'Instruction publique, ainsi que des milieux concernés.

² Définition directement inspirée de celle de R. Perrone et M. Nannini dans "Violence et abus sexuels dans la famille" ESF éd. Paris 1995.

mettre en évidence la frontière qui existe, bien que parfois difficile à repérer, entre une force constructive, naturelle, nécessaire à la survie et à l'évolution et une force destructrice qui vise à amoindrir ou anéantir l'autre.

Lorsque l'on parle de violence conjugale, c'est donc bien d'abus, de destructivité qu'il s'agit et non simplement du besoin légitime de se défendre ou de s'affirmer.

COMPOSANTES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale s'inscrit dans l'ensemble des rapports d'inégalité entre hommes et femmes, en cela c'est une violence structurelle; elle relève de la société avant de relever des individus.

Phénomène multifactoriel, elle est composée d'aspects politiques, sociaux, culturels, interactionnels et individuels. Ces aspects sont indissociables car interdépendants et interagissants.

Il y a un grand danger à réduire la violence conjugale à des problématiques personnelles ou à un dysfonctionnement de la relation au sein d'un couple, à écarter les données historiques et sociales qui ont façonné nos cultures et modèles éducationnels. Les analyses féministes sont souvent évacuées, sous prétexte qu'elles seraient dépassées, alors que leur contribution majeure réside dans la critique pertinente des mécanismes de pouvoir en jeu dans une société dominée par le masculin et dans la démonstration que la violence est un outil pour soumettre et obtenir des privilèges matériels ou affectifs. De façon d'ailleurs très comparable avec d'autres modèles connus d'une dynamique de domination comme l'oppression, la colonisation, l'esclavage.

Cette forme particulière d'abus de pouvoir dans le couple est traditionnellement exercée par les hommes au détriment des femmes, au même titre que l'exploitation du travail domestique des femmes, la prostitution et les pratiques de mutilation sexuelle.

En Suisse, selon une recherche³ toute récente, il apparaît qu'au cours de sa vie, plus d'une femme sur cinq est touchée par la violence physique et/ou sexuelle dans le cadre d'une relation de couple. Quant aux violences psychologiques, deux femmes interrogées sur cinq en ont subi.

³ "Rapports de domination et violence envers les femmes dans la famille" Fonds national suisse de la recherche scientifique (PNR 35) /L. Gillioz, J. De Puy, V. Ducret.



Néanmoins, cette analyse des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes n'explique pas complètement le mode de relation en jeu dans un couple où la violence surgit et s'installe, ni pourquoi les femmes maltraitées éprouvent tant de difficulté à quitter leur conjoint. D'autres facteurs, d'ordre familial, social, culturel, psychologique et relationnel sont à prendre en compte; aucun d'eux ne peut expliquer la violence à lui seul. Par contre, le risque augmente proportionnellement au nombre d'éléments en présence.

PRINCIPES D'INTERVENTION

Ils s'appliquent aux deux phases successives que sont l'accueil et l'accompagnement psychosocial.

L'ACCUEIL

Reconnaître l'existence et la gravité des actes de violence.

La reconnaissance de la violence, par une écoute respectueuse et sans jugement est le préalable nécessaire pour qu'une victime puisse accéder au sentiment de sujet, à la conscience d'être une personne à part en-

tière, elle qui a été traitée en objet lors de chaque agression, et cela pendant des mois, voire des années. N'oublions jamais que ce qu'elle nous dit n'est que la pointe visible de l'iceberg. Il lui faudra beaucoup de temps et de confiance pour tout dire et pour voir elle-même la réalité en face.

En tant qu'intervenante, la première réaction, bien souvent inconsciente, consiste à minimiser, rejeter, ou banaliser une histoire qui dérange par son caractère insoutenable, intolérable et qui induit malaise, horreur ou impuissance.

Il est du devoir et de la responsabilité de chacun-e de prendre conscience de ses propres sentiments pour les dépasser et par là être à même de reconnaître la réalité et la gravité de la violence décrite ou entendue. La société ne nous aide pas à cette prise de conscience puisque déni et banalisation sont encore des réponses trop fréquentes.

Tenir chacun pour responsable de ses propres actes et comportements.

Cela paraît évident énoncé ainsi. Pourtant, ce n'est pas toujours ce qui se passe. Trop souvent, les victimes sont blâmées et tenues pour responsables des agressions qu'elles subissent. "C'est de leur faute, elles l'ont cherché ou provoqué", voire "elles l'ont mérité !"

L'homme violent se donne de bonnes excuses pour justifier son comportement et la victime participe au système en acceptant ses excuses, en lui pardonnant, en croyant que sa soumission mettra fin à la violence et en gardant l'illusion qu'elle pourra le changer. Ce n'est pas l'attitude de l'autre qui fait qu'un individu devient violent, c'est ce qui réagit en lui et qui lui appartient qui produit sa propre violence. Le conjoint peut être un révélateur de ses sentiments, un facteur déclencheur de la violence mais en aucun cas une cause de celle-ci.

Cette confusion des rôles et des responsabilités fait partie intégrante de la problématique de la violence conjugale. Pour sortir du cercle vicieux, il faut sortir de la confusion.

Si le type de jeux relationnels qui s'instaure dans un couple est effectivement entretenu par les deux partenaires, on ne peut placer sur un pied d'égalité leur comportement ni les souffrances engendrées par la violence. Un coup de couteau n'a pas le même effet pour la personne qui blesse ou qui tue que pour celle qui est blessée ou tuée. Ce qui paraît évident pour un acte grave devrait l'être aussi pour des actes "bénins". Sinon, le danger est grand que ces actes "bénins" non reconnus et non sanctionnés se transforment en des actes graves. Entretenir l'illusion que la responsabilité des actes de violence est partagée, c'est maintenir la confusion et renforcer le système, donc la violence.

Condamner l'atteinte à l'intégrité d'autrui.

Il s'agit prioritairement que la société cesse de cautionner implicitement les actes de violence commis dans le cadre du couple et condamne leur auteur. Arrêter celui qui commet les agressions, plutôt que demander à la victime de partir, puis sanctionner ces actes porte le message clair, compréhensible par tous, que ces actes sont interdits, que la loi sociale prévaut sur la loi individuelle. Tolérer la violence par manque d'intervention légale, c'est confirmer les auteurs dans leur conviction que leur loi est invincible et laisser les victimes à leurs doutes et à leur isolement. Poser clairement cet interdit de la violence représente un garde-fou indispensable pour dénoncer et empêcher les abus de pouvoir.

L'ACCOMPAGNEMENT

Comprendre la complexité de la violence et ses multiples composantes.

Les situations d'urgence commandent d'intervenir rapidement, de parer au plus pressé, de protéger les victimes et d'éviter de nouveaux actes de violence. Ensuite, il est nécessaire de regarder la situation dans sa complexité et son histoire. L'épisode de violence révélé n'est





la plupart du temps que l'aboutissement d'une longue série. Tout comme il n'existe pas de cause unique à la violence conjugale, il n'y a pas de réponse simple, de recette valable en toute circonstance. Il est donc indispensable de comprendre les différents éléments, familiaux, sociaux, culturels, psychologiques et relationnels qui composent cette histoire et de les relier pour en faire une lecture intégrée, seule capable de produire la vision la plus large possible et de faire apparaître des alternatives à la violence.

La prise en compte des seuls aspects individuels et interactionnels, par exemple, aura tendance à stigmatiser les individus dans des registres psychologiques ou psychopathologiques et à occulter la dimension politique et la question pourtant centrale du pouvoir et des privilèges.

Offrir une aide spécifique aux victimes, aux agresseurs et à leurs enfants

Une confusion des rôles se retrouve dans l'ensemble du système social, comparable à celle observée plus haut, comme si la violence exerçait, là encore et par sa seule présence, un effet destabilisateur.

Distinguons les rôles des différents intervenants : police, justice, social, santé pour que soit défini clairement le cadre dans lequel les diverses interventions vont pouvoir s'articuler, sans empiéter les unes sur les autres. Les responsabilités morales et légales des partenaires ne doivent pas être confondues avec les implications relationnelles. Le constat des faits et le rappel de l'interdit de la violence par la loi, la société ou tout un chacun est un préalable indispensable. Aider une victime à sortir de cet état ne peut se faire que si l'on reconnaît d'abord qu'elle est réellement victime d'agressions. Parallèle-

ment, un travail thérapeutique avec l'agresseur ne peut avoir de sens et de résultat que si la justice joue d'abord son rôle.

Pour ce qui concerne Solidarité FEMMES, dont le rôle est d'aider les victimes et leurs enfants, on peut résumer ainsi les principaux axes de travail :

- Protéger, informer et proposer un soutien ainsi que des alternatives à la violence.
- Comprendre et accompagner les femmes dans leurs prises de conscience, tout en respectant leur rythme, leurs choix et leur ambivalence.
- Soulager les enfants, victimes trop souvent oubliées, du poids de la violence et leur redonner le droit d'être des enfants.

EN CONCLUSION

Il incombe à chacun-e d'entre nous de veiller à la protection des personnes abusées, de rappeler la loi, de condamner clairement, ne serait-ce que par notre parole, les actes de violence.

Quelle que soit notre fonction familiale ou sociale, respecter ces principes permet de contribuer à enrayer la spirale de la violence conjugale.

Comprendre ce mode de relation, c'est comprendre un dysfonctionnement social qui concerne chacun-e, les pièges et les dangers qui guettent toute relation amoureuse et c'est surtout l'opportunité de développer des alternatives à cette dynamique relationnelle, individuellement et collectivement.